

Extrait « Conditions Générales de Vente 2021/2022 »

Intégralité consultable sur notre site en bas de page

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT
ET D'ENCADREMENT DU SKI ET AUTRES DISCIPLINES DE GLISSE
DES MONITEURS DE L'E. S. F. DE LA FOUX D'ALLOS**

ARTICLE IX – INFORMATION PASS SANITAIRE

Il appartient au client et/ou élève de respecter les règles en vigueur du pass sanitaire s'il est imposé par le Gouvernement pour accéder aux remontées mécaniques.

Dans cette hypothèse, les élèves ne présentant pas de pass sanitaire valide se verront appliquer les dispositions de l'article 7 des présentes CGV.